



Association des auteures et auteurs de l'Ontario français

PROGRAMME D'AIDE AUX RENCONTRES LITTÉRAIRES NATIONALES LIGNES DIRECTRICES

Renseignements supplémentaires

Véronique Grondin, responsable des communications

communications@aaof.ca

(613) 744-0902

DESCRIPTION

Le programme d'aide aux rencontres littéraires nationales offre un soutien financier aux auteurs qui participent à des rencontres littéraires ouvertes au public. Ce programme est rendu possible grâce à l'appui du Conseil des arts du Canada et de Patrimoine canadien.

OBJECTIFS

Le programme d'aide aux rencontres littéraires a pour but de promouvoir les œuvres littéraires des écrivains et d'offrir aux publics de partout au Canada un meilleur accès aux auteurs. Ainsi il contribue à mieux faire connaître et apprécier la littérature et les écrivains franco-canadiens en permettant aux auteurs de présenter leurs œuvres, d'être en contact avec un public et de contribuer, par leur présence, à la qualité de vie d'une communauté.

ADMISSIBILITÉ

1) Auteurs

Admissibles	Non admissibles
<ul style="list-style-type: none">• Les écrivains citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada (hors Québec) ;• les écrivains ayant publié chez un éditeur professionnel au moins un livre admissible ;• les illustrateurs de livres pour la jeunesse, à condition d'avoir illustré une œuvre complète, d'un genre admissible ;• les traducteurs littéraires, à condition de participer à une rencontre conjointe avec l'auteur de l'œuvre traduite, d'un genre admissible.• les auteurs dont le financement de la rencontre littéraire N'EST PAS assuré en tout ou en partie par le Conseil des arts du Canada.	<ul style="list-style-type: none">• Les écrivains dont la résidence permanente est au Québec.• Les auteurs dont la liste de publications comprend uniquement des ouvrages à compte d'auteur, des publications dans des anthologies, des magazines littéraires, des publications en ligne, des journaux communautaires, des périodiques gratuits ou d'étudiants et des bulletins d'associations ou d'autres organismes ;• les écrivains qui sont professeurs dans l'établissement postsecondaire où a lieu la rencontre, ce qui comprend les professeurs qui enseignent dans des domaines autres que littéraires dans le même établissement postsecondaire ;• les auteurs dont le financement de la rencontre est assuré en tout ou en partie par le Conseil des arts du Canada.

2) Organismes d'accueil

Admissibles	Non admissibles
<ul style="list-style-type: none">• Les organismes canadiens comme les bibliothèques publiques, les associations d'écrivains, les établissements d'enseignement postsecondaire, les organismes de services nationaux pour les écrivains et les librairies ;• des organismes non littéraires tels que les musées, les galeries d'art et les centres communautaires.	<ul style="list-style-type: none">• Les festivals qui durent deux jours ou plus (ex : Salons du livre) ;• les festivals et les événements qui reçoivent des fonds du programme <i>Soutien à la promotion des arts littéraires</i> ou <i>Littérature orale</i> du Conseil des arts du Canada ;• les éditeurs de livres et de magazines*. <p>*Les éditeurs qui reçoivent des fonds du programme <i>Aide à l'édition de livres</i> du Conseil des arts pourraient être admissibles à une aide dans le cadre du programme <i>Aide à l'édition de livres : Tournées de promotion des auteurs</i>.</p>

Avant de soumettre leur demande, les écrivains doivent communiquer avec l'organisme afin de déterminer la date de la rencontre et le type d'activité (voir tableau ci-dessous pour connaître les activités admissibles).

3) Activités

Admissibles	Non admissibles
<ul style="list-style-type: none">• Les rencontres individuelles ou conjointes <u>OUVERTES AU GRAND PUBLIC</u> :<ul style="list-style-type: none">-Une rencontre individuelle est présentée par un seul écrivain et dure au moins 45 minutes excluant les périodes de questions, les panels et les causeries ;-Une rencontre conjointe consiste en une séance où deux auteurs ou plus présentent leurs œuvres pendant une trentaine de minutes chacun, excluant les périodes de questions, les panels et les causeries.	<ul style="list-style-type: none">• Les conférences ;• les symposiums ;• les ateliers ;• les tables rondes ;• les activités de collecte de fonds ;• les prix littéraires ;• les lancements de livre ;• les rencontres littéraires pour lesquelles les écrivains n'ont pas été déterminés au moment du dépôt de la demande ;• les rencontres littéraires pour lesquelles les cachets et les frais de déplacement sont financés par un autre programme du Conseil des arts ou par un organisme national financé par le Conseil des arts.

4) Genres

Admissibles	Non admissibles
<ul style="list-style-type: none">• Le roman ;• la nouvelle ;• la poésie ;	<ul style="list-style-type: none">• Les livres écrits par plusieurs auteurs ;• les ouvrages publiés à compte d'auteur ;• les publications universitaires, savantes ou

<ul style="list-style-type: none"> • le théâtre ; • la littérature pour la jeunesse et les jeunes adultes ; • la bande dessinée ; • l'essai*. <p>*On entend par essai un texte narratif qui porte sur des événements réels, des personnes ayant réellement existé ou encore des idées concrètes, dans lequel le point de vue et l'opinion de l'auteur sont évidents et où l'exposé se fait dans un contexte défini et un cadre critique. L'œuvre doit être accessible au grand public et ne peut pas être destinée à un public spécialisé ou savant.</p>	<p>pédagogiques destinées avant tout au marché de l'éducation ou de l'érudition ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ouvrages de référence spécialisés ; • les ouvrages dont le texte est un recueil de légendes d'illustrations, de citations, de blagues, de pensées ou de dictons ; • les catalogues d'expositions ; • les livres de recettes culinaires et les guides, y compris ceux sur les voyages, la nature et la gastronomie ; • les autobiographies axées sur la croissance personnelle (c.-à-d. celles qui portent surtout sur la réalisation de soi, le développement personnel, la piété ou la spiritualité) ; • les livres de psychologie et de croissance personnelle ; • les livrets ou manuels d'instruction.
--	--

MONTANT DES SUBVENTIONS

Chaque auteur bénéficie de trois rencontres littéraires pour lesquelles ce programme couvre trois des quatre dépenses suivantes : le cachet, l'hébergement, le transport ou les perdiems. La quatrième dépense est laissée à la charge de l'organisme hôte.

Si votre demande est retenue, vous pourriez ne pas recevoir le montant total demandé. Les dépenses doivent être raisonnables et représenter un besoin réel. Le montant de toute demande concernant des frais de déplacement exagérés ou non justifiés sera réduit ou la demande ne sera pas acceptée.

L'AAOF remboursera l'auteur après avoir reçu son rapport d'activité ainsi que les factures et reçus originaux. Les preuves de paiement pour l'hébergement et le transport doivent être envoyées à l'AAOF, par le biais du formulaire en ligne (Rapport d'activité), par télécopieur au 613-744-6915 ou par la poste à l'adresse suivante :

335-B, rue Cumberland
Ottawa (Ontario) K1N 7J3

Frais / dépenses

Admissibles	Non admissibles
<p>Le programme couvre <u>trois des quatre</u> dépenses ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cachet • Les frais de déplacement* • Les frais d'hébergement • Les perdiems <p>*Pour les frais de transport aérien, les organismes d'accueil sont encouragés à recourir, dans la mesure du possible, aux tarifs excursions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'administration • Les coûts de promotion • La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) facturées par l'écrivain • Les autres frais rattachés à l'accueil.

Pour l'utilisation d'un véhicule personnel, le taux accepté est de **0,40 \$ du kilomètre**. Ce taux couvre l'usure du véhicule et le carburant.

- Les services spécialisés : Le programme peut défrayer une partie des services spécifiques qui sont requis pour des écrivains sourds ou handicapés afin qu'ils puissent participer à des tournées de rencontres littéraires (ex. : un interprète du langage gestuel, un préposé personnel, un guide ou la location d'équipement spécialisé). Veuillez communiquer avec l'agente de programme.

BARÈMES DES CACHETS ET DE FRAIS DE DÉPLACEMENT SELON LE TYPE DE RENCONTRE

Type de rencontre	Cachet et frais de déplacement
Individuelle	<p>Cachet de l'écrivain : Le programme défraie <u>jusqu'à deux rencontres individuelles par jour, à raison de 250 \$ par rencontre</u>, pourvu que celles-ci sont tenues dans des endroits différents et devant des publics différents. Si les deux rencontres ont lieu au même endroit devant des publics différents, le programme défraiera une première rencontre à raison de 250 \$ et une seconde à raison de 125 \$.</p> <p>Frais de déplacement : <u>Maximum de 400 \$</u> pour une première rencontre. <u>Jusqu'à 650 \$ pour une tournée</u> de trois jours ou plus.</p> <p>Frais d'hébergement : <u>Jusqu'à 150 \$ par nuit</u> pour un maximum de trois nuits.</p> <p>Perdiems : <u>50 \$ par jour</u> pour un maximum de trois jours. Aucun reçu n'est nécessaire.</p>
Conjointe	<p>Cachet de l'écrivain : Le programme défraie <u>jusqu'à deux rencontres conjointes par jour, à raison de 125 \$ / auteur par rencontre</u>, pourvu que ces rencontres sont tenues dans des endroits différents et devant des publics différents. Si les deux rencontres ont lieu au même endroit devant des publics différents, chaque auteur recevra 125 \$ pour une première rencontre et 75 \$ pour une deuxième.</p> <p>Frais de déplacement : <u>Maximum de 400 \$ / auteur</u> pour une première rencontre. <u>Jusqu'à 650 \$ / auteur pour une tournée</u> de trois jours ou plus.</p>

	Frais d'hébergement : <u>Jusqu'à 150 \$ / auteur par nuit</u> pour un maximum de trois nuits.
--	--

	Perdiems : <u>50 \$ / auteur par jour</u> pour un maximum de trois jours. Aucun reçu n'est nécessaire.
--	---

L'AAOF encourage les organismes d'accueil à générer d'autres sources de revenus pour financer toute série de rencontres et augmenter le cachet des auteurs lorsque possible (ex : prévoir une entrée payante). Elle encourage également les organismes à collaborer avec un ou plusieurs organismes régionaux ou locaux (les partenaires d'accueil) et à jumeler leurs requêtes en une seule demande afin d'optimiser les possibilités pour les écrivains d'entrer en contact avec le public dans plus d'une communauté ou région au cours d'un seul voyage.

SOUSSION DE LA DEMANDE

Le « Formulaire 1 : Organisme » doit être rempli et envoyé à l'AAOF par l'organisme d'accueil après avoir confirmé la participation de l'auteur ou des auteurs à la rencontre. Le « Formulaire 2 : Auteur » doit être rempli et envoyé à l'AAOF par chaque auteur invité à la rencontre.

Afin d'être payé et remboursé, chaque auteur ayant participé à la rencontre doit soumettre un « Rapport d'activité » à l'AAOF après l'événement.

Les trois formulaires sont accessibles à la page suivante : <https://aaof.ca/rencontres-litteraires-nationales/>

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Les demandes seront traitées sur une base de « premier arrivé, premier servi ». Elles seront évaluées en fonction de leur mérite et de la requête financière. Le mérite sera jugé selon la capacité de la demande à contribuer à la vie culturelle de la communauté d'accueil et à créer un lien entre le public et les écrivains.

L'AAOF devra refuser toute nouvelle demande de la part d'un candidat qui n'a pas rempli de rapport d'activité suite à une rencontre.

CONDITIONS RATTACHÉES À LA SUBVENTION

L'AAOF paie / rembourse l'auteur après avoir reçu son rapport d'activité et ses preuves de paiement. Tout remboursement sera fait au nom de l'auteur.

Un écrivain qui n'est plus libre pour la rencontre doit en aviser l'AAOF. Il peut néanmoins être remplacé par un autre écrivain, si ce dernier satisfait aux critères d'admissibilité. Ainsi, les fonds de déplacement non utilisés pour un écrivain peuvent servir à couvrir les frais de déplacement additionnels d'un autre écrivain, à condition que le total des coûts n'excède pas 400 \$. Les virements entre les fonds de déplacement et les cachets ou vice versa ne sont pas permis.